

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 3 OCTOBRE 2017
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

(Affiché en exécution de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de VILLARS, le **Mardi 3 OCTOBRE 2017 à 19h00**, sous la Présidence de **Monsieur Paul CELLE, Maire**.

I. / VIE SCOLAIRE - JEUNESSE

- ***Rentrée scolaire*** – Bilan de la rentrée scolaire - Septembre 2016.

Madame ROUSTAIN, adjointe chargée des affaires scolaires, présente le bilan de la rentrée scolaire 2017-2018. Elle détaille notamment les effectifs scolaires, dresse le bilan des acquisitions et des travaux effectués.

- ***Fourniture de repas dans les crèches et dans les restaurants scolaires*** – Approbation des résultats de l'appel d'offres – Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer le marché.

Par délibération n° 2017-69 du 4 juillet 2017, le Conseil municipal s'est prononcé pour l'organisation d'une procédure de consultation par appel d'offres ouvert pour la fourniture de repas dans les restaurants scolaires et dans les crèches.

Deux offres ont été reçues et analysées en fonction des critères de jugement prévus au règlement de consultation : Prix des prestations pondéré à 60% , valeur technique de l'offre pondérée à 40%.

A l'occasion de sa séance du 22 septembre dernier, la commission d'appel d'offres a retenu la proposition de la Société Le RESTAU VERT, cette offre étant économiquement la plus avantageuse en fonction des critères énoncés ci-dessus.

Le Conseil municipal approuve la proposition de la Société LE RESTAU VERT, située à Saint Etienne, pour le marché de fourniture de repas dans les restaurants scolaires et les crèches municipales, pour une durée de 3 ans, du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2020.

II. / FINANCES – BUDGET COMMUNAL

- ***Budget communal*** – Examen d'une deuxième décision modificative

Le Conseil municipal approuve la deuxième décision modificative du budget communal exercice 2017. La section de fonctionnement est diminuée de 7 000 € et la section d'investissement est augmentée de 60 000 €.

- ***Budget annexe Espace Beaunier 2017*** – Examen d'une première décision modificative

Le Conseil municipal approuve la première décision modificative du budget annexe Espace BEAUNIER exercice 2017. L'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement est inchangé.

- **Budget annexe Espace Beaunier 2017** – Financement du programme d'investissement 2017 – Recours à l'emprunt bancaire au titre de l'exercice 2017.

Lors du vote du budget annexe espace Beaunier 2017, le Conseil municipal a approuvé une autorisation d'emprunt de 800 000 €. Le 4 juillet dernier le Conseil municipal a approuvé la mobilisation d'un premier emprunt de 300 000 € dans le cadre de cette autorisation.

Compte tenu des dépenses d'investissement réalisées en 2017, le Conseil municipal d'approuve la mobilisation d'un second emprunt de 300 000 €, auprès du Crédit Agricole Loire Haute Loire pour une durée de 25 ans au taux fixe de 1.77 %.

- **Budget communal 2017** – Participation de la commune de Villars aux frais de fonctionnement des écoles des communes voisines.

Le Conseil municipal approuve le versement de la participation financière de la commune pour les enfants scolarisés à l'extérieur de VILLARS comme suit, pour l'année scolaire 2016-2017 :

⇒ UNIEUX	2 X 950.00 €	=	1 900.00 €
⇒ SAINT ETIENNE	10 X 837.34 €	=	8 373.40 €

- **Budget communal 2017** – Demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarités territoriales des communes urbaines

Le Conseil municipal est informé de la mise en place par le Département de la Loire de crédits de subventions spécifiques en faveur des communes urbaines au titre des solidarités territoriales. Cette enveloppe est réservée aux communes urbaines, soit 34 communes, non éligibles au fonds de solidarité et à l'enveloppe territorialisée du Département.

Le Conseil municipal sollicite à ce titre une aide financière du Département de la Loire pour le projet de rénovation des équipements communaux du complexe sportif composés de la reprise du sol du terrain de VOLLEY BAL pour un estimatif de 90 000 € HT et de la reprise des surfaces de deux courts de tennis pour un estimatif de 110 000 € HT.

- **Budget communal 2017** – Allocation de l'indemnité de conseil au Receveur municipal.

Le Conseil municipal demande le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptables définis à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983 et à ce titre accorde

l'indemnité de conseil au taux de 60% pour l'année 2017, soit un montant de : 1 394.63 X 60 % = 836.78 € au receveur municipal.

III. / PERSONNEL COMMUNAL

- **Effectifs communaux** – Modification du tableau des effectifs communaux.

En vue du bon fonctionnement des services et dans le cadre de la promotion sociale des agents de la commune, le Conseil municipal approuve des modifications au tableau des effectifs communaux.

- **Fourniture de titres restaurant** – Organisation d'une procédure de consultation par appel d'offres ouvert.

L'attribution de titres restaurant aux salariés permet aux collectivités de répondre de manière économique à l'obligation légale de prise en charge d'un lieu de restauration pour leur personnel. La ville de VILLARS fait bénéficier à ses agents de titres restaurant d'une valeur faciale fixée aujourd'hui à 5 €.

Le Conseil municipal approuve l'organisation d'une consultation par appel d'offres ouvert, sous la forme d'un accord cadre en vue de la passation d'un marché public de fourniture de titres restaurant. Le volume annuel prévisionnel est de 17 300 titres restaurant. La durée du marché sera de quatre années, soit du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2021.

Les critères de jugement des offres sont les suivants : valeur technique pondérée à 80%, prix des prestations pondéré à 20%.

IV. / URBANISME HABITAT DEPLACEMENT

- **Cap Métropole** – Approbation du rapport d'activité et de gestion de la Société Publique Locale Cap Métropole – Exercice 2016.

La commune adhère à la société publique Locale –SPL- CAP METROPOLE et participe à son capital en tant que collectivité publique à raison de 40 actions à 1000 euros, soit l'ensemble représentant un capital de 40 000 euros.

Dans ce cadre, le Conseil municipal approuve le rapport de gestion de la SPL CAP METROPOLE validé dans son assemblée générale du 29 juin 2017.

V. / INFORMATIONS DU MAIRE

1. Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation de pouvoir

Monsieur le Maire informe des décisions prises dans le cadre de sa délégation de pouvoir.

2. Information sur l'exercice de la compétence eau potable par Saint-Etienne Métropole

Monsieur le Maire dresse un point d'étape sur l'exercice de la compétence eau potable par Saint-Etienne Métropole.

3. Conseil Municipal des Enfants

Le Conseil municipal est informé des derniers travaux du CME et notamment du déroulement des nouvelles élections.

Le Maire,

Paul CELLE